

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2010

MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ (Deuxième lecture) - (n° 2933)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 6

présenté par

M. Daniel Paul, Mme Amiable, M. Asensi, Mme Billard, M. Bocquet, M. Braouezec,
M. Brard, Mme Buffet, M. Candelier, M. Chassaigne, M. Desallangre, M. Dolez,
M. Gosnat, Mme Fraysse, M. Gerin, M. Gremetz, M. Lecoq, M. Muzeau, M. Sandrier et M. Vaxès

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 26 par la phrase suivante :

« À ce titre, le Gouvernement remet au Parlement avant le 30 juin 2011, un rapport sur la qualité, la sécurité et le financement du réseau public de distribution d'électricité. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement entendent tirer les conséquences du rapport publié par la Commission de régulation de l'énergie en mars dernier, dans lequel elle a pointé parmi les principales causes de la dégradation du réseau, la séparation des activités de distribution et de fourniture d'électricité. A ce titre, il est essentiel d'établir un diagnostic avant toute étape supplémentaire vers la libéralisation, d'autant qu'il n'y a aucune garantie dans ce texte d'un maintien des moyens alloués à ERDF pour l'entretien des réseaux.